



Le SICTAME vous informe

www.sictame-unsatotal.org



Salaire, Carrière, ... Quelles voies de recours ?

Vous êtes nombreux à vous plaindre de la faiblesse de vos évolutions de salaire ou de carrière.

Cette situation s'est dégradée sensiblement depuis que les accords salariaux, en dépit des protestations émises par le SICTAME, ont défini des augmentations générales catégorielles : l'augmentation générale diminue au fur et à mesure que l'on monte dans les catégories ; elle est nulle pour les cadres individualisés. Le passage, l'an dernier, des cadres aux coefficients CCNIP 460 et 560 au régime des individualisés aggrave encore cette situation.

Ces accords garantissent aussi des enveloppes d'augmentation individuelle. Ces enveloppes, généralement insuffisantes, diminuent au fur et à mesure que l'on descend dans les catégories.

Il n'est donc pas étonnant que les hiérarchies aient du mal à gérer la pénurie ainsi créée. Le peu d'enveloppes accordées explique la faiblesse des augmentations et la préférence donnée aux primes, augmentations ou avancements plutôt qu'aux promotions plus consommatrices de ces enveloppes.

Face à une telle situation, quelles sont vos voies de recours ?

Cette question n'est pas inutile : il faut savoir que Total s'est doté d'un Code de Conduite.

Pour vérifier de manière objective l'application de ce Code de Conduite, Total a élaboré, en partenariat avec GoodCorporation (société britannique spécialisée dans l'accréditation des entreprises socialement responsables), une méthodologie d'évaluation de l'application et de la compréhension du Code de Conduite.

Cette procédure de contrôle s'appuie sur **66 principes et pratiques**.

Parmi les **19 principes et pratiques concernant les employés**, on trouve notamment les points suivants :

- **« Le processus disciplinaire est clair et appliqué équitablement. »** ;
- **« Il existe un processus efficace de gestion des réclamations et doléances des employés. »**

Les Commissions Paritaires Conventionnelles (CPC), que l'on trouve chez Elf EP, **répondent clairement à ces 2 pratiques.**

On ne peut en dire autant de la CSAP (Commission de suivi des augmentations et promotions), qui s'occupe des salariés Total relevant de la CCNIP et reçoit une information globale sur les augmentations et promotions concernant ces salariés. Elle n'examine aucunement les « **demandes de réexamen de situation individuelle** » formulées par les salariés auprès de leur hiérarchie : l'examen de ces demandes est effectué **par la voie hiérarchique**, de manière unilatérale et non contradictoire ni paritaire.

Les **CPC d'Elf EP** sont composées à parité d'un nombre égal de représentants désignés par l'employeur et de représentants élus par les salariés. Ce **16 avril**, les salariés d'Elf EP sont appelés à renouveler les membres de leurs Commissions Paritaires 'OETAM' et 'Ingénieurs/Cadres' au sein de leur société.

Ces commissions paritaires ont plusieurs missions :

- elles reçoivent une information très détaillée concernant les avancements et promotions. Elles connaissent la position de l'ensemble des salariés et émettent des avis sur les évolutions observées ;
- elles contribuent à la transparence et à l'équité en matière d'évolution de carrières et offrent une voie de recours à ceux qui s'estiment lésés dans leur évolution de carrière ;
- elles examinent les recours qui lui sont présentés. Cet examen se fait d'une manière paritaire et contradictoire : hiérarchie et gestionnaire de carrière peuvent s'exprimer ; le salarié peut choisir un 'défenseur' pour soutenir son cas ; les membres de la commission peuvent poser toutes questions et s'expriment au final par un vote à bulletin secret ; la Direction est libre de suivre ou pas cet avis ;
- elles se réunissent en cas de sanction envisagée par la Direction : rétrogradation et licenciement ne sont exécutoires qu'après l'accord de la Commission ;

- leur caractère paritaire en font un lieu d'échange privilégié entre représentants de l'Employeur et ceux du Personnel, qui contribue ainsi à la cohésion de l'entreprise et à la paix sociale ;
- elles s'opposent au développement des frustrations et des situations conflictuelles ; elles sont un garde-fou aux décisions arbitraires, en particulier contre les licenciements « à la tête du client ».

C'est pourquoi, dans le cadre du Code de Conduite de Total, le **SICTAME réclame l'extension à tous les salariés du système des Commissions Paritaires** qui répond aux principes précités. La *dissémination des meilleures pratiques identifiées* permet d'*améliorer la performance éthique* (GoodCorporation).

Personnel de TOTAL, de statut CCNIP, exigez l'extension à tous des commissions paritaires et rejoignez le SICTAME dans cette revendication !

Personnel d'Elf EP, soutenez cette revendication en renouvelant vos Commissions Paritaires dès le 1^{er} tour des élections, le 16 avril 2015 :

- les personnels expatriés, détachés ou rattachés à l'établissement de Paris votent par correspondance : envoyez votre vote, si vous ne l'avez déjà fait ;
- le personnel de l'établissement de Pau peut voter à l'urne le 16 avril ou par correspondance.

Les Candidats présentés par le SICTAME - UNSA

Collège Ouvriers, Techniciens, Agents de Maîtrise et Employés

(liste unique pour l'ensemble de l'entreprise : établissements de Paris et Pau)

Titulaires	Suppléants
Gisèle BARDYN	Philippe DJURY
Jean-Michel CALVET	Brigitte MARTINEZ
Nadine CALDERONI	Bernard BARRAUD
Benoît SALLARD	Chantal SOCA-MENDIVE
Isabelle SOUDRON	Jacques FABER
Francis CASSEN	Céline TIBI

Collège Ingénieurs et Cadres

(liste unique pour l'ensemble de l'entreprise : établissements de Paris et Pau)

Titulaires	Suppléants
Jean MAGENDIE	Christine DUVAL
Pierre SAMIER	Benoît CLERGEAT
Jean-Louis LATAPIE	Philippe COUSSON
Sylvie FOURNIS-COUTEAUX	Gérard GLOTIN
Bernard BUTORI	Xavier PAYRE

Le 16 avril 2015, tous ensemble,

pour la défense des Commissions Paritaires et leur extension à tous :

Soutenez le SICTAME – UNSA et ses candidats !



Le Syndicat , c'est vous ! Pour nous rejoindre ou nous soutenir, retournez ce bulletin au SICTAME-UNSA-TOTAL à Paris/La Défense : Bureau 4E41 Coupole ; à Pau : Bureau F16 CSTJF ; ou téléphonez-nous au : 01.47.44.61.71 ou 01.41.35.75.93 à Paris ; au 05.59.83.57.89 à Pau ;

NOM.....Prénom..... Lieu de travail : Tél. :
Souhaite rencontrer un responsable du SICTAME (ou/et) Souhaite adhérer au SICTAME-UNSA-TOTAL